

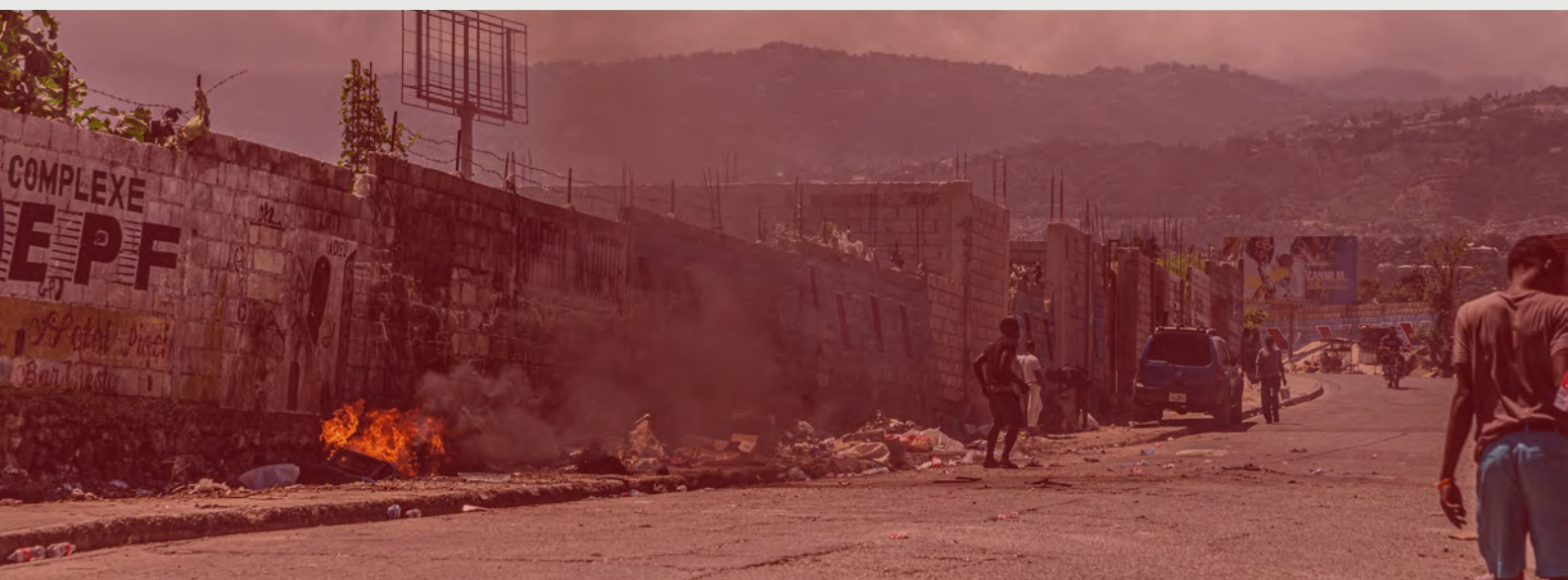


PROGRAMME  
AMÉRIQUE LATINE/  
CARAÏBE

# HAÏTI, VERS UNE FIN DE CRISE OU CRISE SANS FIN ?

**Laurent Giacobbi** / Chercheur associé à l'IRIS

Décembre 2023



## PRÉSENTATION DE L'AUTEUR



**Laurent Giacobbi** / Chercheur associé à l'IRIS

Laurent Giacobbi est chercheur associé à l'IRIS et enseignant à l'Université des Antilles. Diplômé de Sciences Po Strasbourg et de l'Institut des hautes études européennes (IHEE) en histoire des relations internationales, il travaille aujourd'hui sur la géopolitique de l'Amérique latine et de la Caraïbe. Chercheur au Laboratoire caribéen de sciences sociales (LC2S) et référent d'enseignement de défense et de sécurité (REDS), il s'intéresse aux liens entre dérèglement climatique, action humanitaire et forces armées.



PROGRAMME  
**AMÉRIQUE LATINE/  
CARAÏBE**

Ce programme étudie la géopolitique d'un sous-continent situé au cœur de multiples enjeux globaux du 21<sup>e</sup> siècle. Analyses, décryptages, débat d'idées, mise en perspectives. Il s'adresse aux professionnels (entreprises, décideurs, journalistes, etc.) et spécialistes (chercheurs, universitaires, institutionnels) mobilisés sur ou par l'Amérique latine. Il est dirigé par Christophe Ventura, directeur de recherche à l'IRIS. Les champs d'intervention de ce programme sont multiples : animation du débat stratégique ; réalisation d'études, rapports et notes de consultance ; organisation de conférences, colloques, séminaires ; formation sur mesure.

[iris-france.org](http://iris-france.org)



@InstitutIRIS



@InstitutIRIS



institut\_iris



IRIS



IRIS - Institut de relations internationales et stratégiques

C'est après un long processus de négociations diplomatiques, entamées en septembre 2022 sous l'égide des États-Unis et du Mexique, que deux résolutions du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies (ONU) concernant Haïti ont successivement été votées.

Le 2 octobre 2023, par treize voix pour et deux abstentions (la Fédération de Russie et la République populaire de Chine), le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2699 autorisant le déploiement en Haïti pour douze mois de la Mission multinationale d'appui à la sécurité (MMAS). En complément, le 19 octobre a été votée la résolution 2700 qui proroge d'un an l'embargo sur les armes, l'interdiction de voyager et le gel des avoirs imposés aux personnes et entités qui menacent la paix, la sécurité ou la stabilité du pays.

Le mandat de cette nouvelle mission est cette fois « de soutenir l'action menée par la Police nationale d'Haïti pour rétablir la sécurité en Haïti et créer les conditions de sécurité propices à la tenue d'élections libres et régulières »<sup>1</sup>.

Ce n'est pas la première fois qu'une mission de l'ONU intervient en Haïti. De 1994 (résolution 940) à 2001, une série de missions successives (Mission d'appui des Nations unies en Haïti - MANU, la Mission de transition des Nations unies en Haïti – MITNUH, et la Mission de police civile des Nations unies en Haïti - MIPONUH) sont déployées pour assurer la sécurité des autorités haïtiennes légitimes et maintenir la stabilité dans le pays. En 2002, suite à un soulèvement armé de la population et à la fuite du président Aristide, c'est au tour de la MINUSTAH (Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti créée par résolution 1529) d'être mise en œuvre en Haïti sous la direction du Brésil jusqu'en 2017. Enfin, de 2017 à 2019, c'est la MINUJUSTH (Mission des Nations unies pour l'appui à la justice en Haïti) qui prend le relais avec un mandat limité aux actions de soutien aux forces de l'ordre et à la justice et sans personnel militaire. Depuis, l'ONU est représentée par son Bureau intégré en Haïti (BINUH), simple organisme d'observation dont le mandat doit être renouvelé tous les ans.

Comment expliquer que, moins de cinq ans après le départ des forces de la paix onusienne, une nouvelle force multinationale soit de retour en Haïti ? Qu'en est-il exactement de la situation sur place aujourd'hui et quelles perspectives peut-on tracer pour les mois à venir ?

Afin de saisir les acteurs et les enjeux, mais également les limites de cette crise et de sa tentative de résolution, une approche scalaire, jouant sur les échelles locale, régionale et internationale, semble la plus pertinente.

---

<sup>1</sup> Official Document System of the United States <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N23/287/19/PDF/N2328719.pdf?OpenElement>

## UNE CRISE TOUJOURS PLUS PROFONDE

Selon les mots d'Antonio Guterres, secrétaire général de l'ONU, Haïti est « plongé dans un cauchemar éveillé ». Cet État caribéen est l'objet, depuis plusieurs années, d'une crise multiforme qui fragilise en profondeur la stabilité du pays et dont il convient de retracer les grands traits.

Haïti est sur la liste des 46 Pays les moins avancés (PMA) établie par la CNUCED (Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement) et est le seul du continent américain ; son Indice de développement humain le classe au 173<sup>e</sup> rang mondial (sur 191). En 2022, le PIB d'Haïti était en récession pour la 4<sup>e</sup> année consécutive (- 1,5%) tandis que les prévisions de la Banque mondiale pour 2023 ne sont guère meilleures avec une évolution à -0,1%. À cela s'ajoute une inflation galopante et endémique encore accentuée par les conséquences du conflit russo-ukrainien qui a fait bondir les prix des produits de base avec une moyenne de près de 40%.

Les plus de 11 millions d'Haïtiens sont donc confrontés au quotidien à la pénurie de produits de base. Selon le Programme alimentaire mondial (PAM), c'est près d'un Haïtien sur deux, soit 4,9 millions de personnes, qui peine à se nourrir, chiffre qui a triplé par rapport à 2016<sup>2</sup>. Afin que ne se renouvellent pas les émeutes de la faim qui avaient secoué le pays en 2008, le Fonds monétaire international (FMI) a débloqué en janvier 2023 une aide d'urgence de 105 millions de dollars.

Dans ce pays où plus de 85% de la production d'électricité dépend des produits pétroliers, la hausse des prix mondiaux de l'énergie (100% pour les produits pétroliers en septembre 2022) impacte fortement le quotidien. Le blocage total par une coalition de gangs de l'accès au terminal de Varreux, principal point d'entrée du fuel dans le pays en octobre 2022, a rendu la situation extrêmement critique. Si depuis la police a réussi à mettre un terme à ce blocus, l'ensemble des secteurs d'activité reste impacté par la pénurie d'essence : les transports, les entreprises, mais également le système de santé.

Or, ce dernier doit faire face au retour du choléra : alors qu'une première épidémie, de 2010 à 2019, avait touché plus de 800 000 personnes et fait 9 792 morts, le choléra a fait sa réapparition en octobre 2022. Un an après, plus de 65 000 cas ont été recensés, majoritairement des enfants de moins de 10 ans, et l'épidémie a fait 931 morts<sup>3</sup>. Les conditions de travail et de sécurité sont dans un tel état de délabrement que certaines

---

<sup>2</sup> « Haïti au bord du précipice : le niveau de la faim augmente, selon un rapport », Programme alimentaire mondial, 23 mars 2023 <https://fr.wfp.org/communiqués-de-presse/haïti-au-bord-du-precipice-le-niveau-de-la-faim-augmente-selon-un-rapport>

<sup>3</sup> [https://mspp.gouv.ht/site/downloads/Sitrep%20cholera\\_08\\_octobre\\_2023.pdf](https://mspp.gouv.ht/site/downloads/Sitrep%20cholera_08_octobre_2023.pdf)

Organisations non gouvernementales (ONG) humanitaires, telles que Médecins sans frontières, pourtant habituées aux zones de combat, se sont vues dans l'obligation de fermer temporairement leurs centres d'accueil.

Enfin, pour ajouter une touche encore plus sombre à ce tableau déjà bien inquiétant, Haïti n'a pas été épargné par les catastrophes naturelles au cours des dernières années. Lointaine réplique du tremblement de terre meurtrier de janvier 2010, le puissant séisme d'août 2021, d'une magnitude de 7,2 sur l'échelle de Richter, a fait plus de 2200 victimes et détruit 130 000 maisons dans la péninsule sud de l'île ; les ouragans Matthews en 2016 et Irma en 2017 ainsi que les pluies diluviennes de janvier 2022 ont également rappelé la vulnérabilité extrême de ce territoire caribéen.

### « SOMALISATION » ...

C'est dans ce contexte économique, social et sanitaire particulièrement dégradé que la principale mission attribuée à la MMSS est de rétablir les conditions de sécurité nécessaires à la tenue d'élections libres. Le pays est en effet en situation de vide démocratique puisque plus aucune institution n'est à ce jour légalement élue et ne peut donc se prévaloir d'une quelconque légalité constitutionnelle.

Les dernières élections présidentielles, en 2016, ont vu la victoire de Jovenel Moïse, mais depuis son assassinat dans sa résidence privée par un commando armé en juillet 2021, la République d'Haïti n'a plus de président. Le pouvoir exécutif est actuellement détenu par le Premier ministre Ariel Henry, nommé par Monsieur Moïse 48 heures avant sa mort, et qui souffre depuis lors d'un profond manque d'adhésion d'une large partie de la population.

Le pouvoir législatif est également vacant puisque les dernières élections datent également de 2016 : le mandat des 119 députés s'est terminé en 2020 tandis que celui des 10 derniers sénateurs (sur les 30 que doit normalement compter cette assemblée renouvelable par tiers tous les deux ans) est arrivé à échéance en janvier 2023.

Cette absence de légalité est accentuée par une très faible légitimité du personnel politique miné par des scandales de corruption à répétition. En janvier 2023, dans son rapport annuel sur l'Indice de perception de la corruption (IPC), l'ONG *Transparency International* a classé Haïti en 171<sup>e</sup> position sur 180 pays<sup>4</sup>. C'est ainsi, par exemple, que l'ancien président haïtien, Michel Martelly, et deux anciens présidents du Sénat, Youri Latortue et Joseph Lambert, ont été visés fin 2022 par des sanctions américaine et canadienne le premier pour sa participation

<sup>4</sup> « Corruption perception index », Transparency International. <https://www.transparency.org/en/cpi/2022>

au financement des gangs, les deux autres pour trafic de stupéfiants. À l'échelle nationale, Martely a été entendu en tant que témoin par un juge enquêtant sur l'assassinat de son prédécesseur. Latortue est, quant à lui, accusé de détournement de biens publics et prise illégale d'intérêt, tandis que Lambert l'est pour obstruction à la justice.

C'est donc un pouvoir politique en profonde déliquescence qui doit faire face à une situation sécuritaire particulièrement dégradée qui s'explique autant par la toute-puissance des gangs que par la très grande faiblesse de la Police nationale d'Haïti (PNH).

Les résolutions de l'ONU arrivent en même temps que le dernier rapport sur la situation sécuritaire en Haïti rédigé par le BINUH : celui-ci fait état de 1 239 homicides de juillet à septembre 2023 (à comparer aux 577 signalés sur la même période en 2022) et 701 enlèvements, soit une augmentation de 244% en un an. La moyenne est de plus de 20 victimes de violence par jour. Entre 2022 et 2023, le taux d'homicide est passé de 18,1 à 38,1 pour 100 000 habitants soit plus qu'un doublement (à titre de comparaison, ce taux est de 1,4 en France)<sup>5</sup>.

Ce sont près de 200 gangs, regroupés en deux grandes alliances (les coalitions G-Pép et G9), qui ont proliféré sur le vide laissé par l'État haïtien, voire en étant parfois, dans un premier temps, soutenus et financés par certains hommes politiques. Ils sont aujourd'hui à ce point puissants qu'ils contrôlent 80% de la zone métropolitaine de Port-au-Prince et leur influence s'étend désormais aux campagnes avoisinantes, en particulier la province de l'Artibonite, où les récoltes sont confisquées pour alimenter le marché noir. Ces gangs ont mis la main sur des pans entiers de l'économie haïtienne, en particulier les carburants dont ils contrôlent une grande partie de la distribution via la maîtrise des principaux axes de communication menant aux terminaux pétroliers. Organisés en milices militaires lourdement armées, ils se livrent une guerre sans merci pour le contrôle des territoires sur lesquels rackets, viols, assassinats et enlèvements sont monnaie courante.

Les forces de police sont totalement débordées par la violence et la puissance de ces groupes armés. Pour la seule année 2022, 53 policiers haïtiens ont perdu la vie en service ou ont été assassinés. Depuis le début de l'année 2023, 40 agents de police ont été tués (23 en service et 17 en dehors du service), et 55 ont été blessés (43 en service et 12 en dehors du service). Plus de 10% des locaux policiers et pénitenciers sont passés sous le contrôle des gangs qui y ont mené des assauts dignes d'une véritable guérilla urbaine ; 35 000 Haïtiens ont dû fuir ces zones de combat.

---

<sup>5</sup> « Rapport du Secrétaire général », Bureau intégré des Nations unies en Haïti, 16 octobre 2023 [https://binuh.unmissions.org/sites/default/files/french\\_s-2023-768.pdf](https://binuh.unmissions.org/sites/default/files/french_s-2023-768.pdf)



Face à un tel niveau de violence, les rangs de la police sont de moins en moins serrés. Sur 13 816 membres que comptait la PNH début 2023, 1045 ont démissionné. Ceux qui restent manifestent clairement leur colère et leur détresse, comme lors de cette journée de janvier 2023 durant laquelle des dizaines de policiers en uniforme ont pris d'assaut la résidence privée du Premier ministre Ariel Henry pour l'interpeller après la mort de six d'entre eux lors de l'attaque du commissariat de Liancourt.

Face aux insuffisances de la PNH, une partie de la population s'est organisée en groupe d'auto-défense, sous le nom de Bwa Kalé : 238 personnes, présumées associées aux bandes criminelles, ont été victimes de cette colère populaire qui a pris des formes extrêmement violentes avec des scènes de lynchages publics et de corps calcinés exposés à même la rue. L'impuissance d'un État failli face à la violence des gangs a poussé nombre d'observateurs à parler d'une « somalisation » d'Haïti. Or cette situation chaotique a nécessairement de lourdes conséquences dans la région caribéenne.

### ... ET TENSIONS SÉCURITAIRES RÉGIONALES

À l'échelle régionale, le premier pays concerné est le voisin dominicain : Haïti et la République dominicaine se partagent effectivement l'île d'Hispaniola le long d'une frontière commune de 376 km.

Historiquement difficiles, leurs relations ont aujourd'hui atteint un point de tension extrême. La question de la migration haïtienne en République dominicaine est un sujet majeur dans ce pays : d'après le Bureau dominicain des statistiques, plus de 450 000 ressortissants haïtiens vivent en République dominicaine (qui compte un peu plus de 10 millions d'habitants). Les Haïtiens y constituent un réservoir de main-d'œuvre bon marché et exploitable à loisir, nombre d'entre eux se trouvant en situation irrégulière.

Le président dominicain, Luis Abinader, au pouvoir depuis août 2020, a fait de la lutte contre ces migrations clandestines un des axes forts de sa politique. Les reconduites de migrants illégaux se sont multipliées, certaines associations de défense des droits de l'homme dénonçant une véritable « chasse aux Haïtiens ». On estime à plus de 100 000 le nombre de reconduits en 2022 et pour le seul mois de janvier 2023, ce sont 26 916 citoyens haïtiens qui ont été rapatriés du sol dominicain.

Mais la mesure la plus symbolique est la décision prise en février 2021 d'ériger un mur de séparation de 187 km destiné à contrer « l'invasion haïtienne » selon les mots du Président dominicain. À l'heure actuelle, une première phase de 54 km est en construction ; elle

comprendra 19 tours de surveillance et 10 portes d'accès pour les patrouilles et sera bientôt suivie par une deuxième phase de travaux de 110 km. La clôture sera équipée de caméras de vidéosurveillance, de radars terrestres et de capteurs de mouvement, ainsi que de drones équipés de caméras de vision diurne et nocturne.

En campagne pour sa réélection, le Monsieur Abinader, accusé de laxisme par son principal adversaire, a également accentué la militarisation de la zone frontière à travers un vaste plan d'équipement et de modernisation des forces armées dominicaines, qui se voient confier la mission de contrôle du territoire national. En un an, le ministère de la Défense a acquis 10 hélicoptères de surveillance (4 Agusta Westland Leonardo AW169 pour la marine et 6 Bell UH-1 Huey II pour l'armée de terre) et a reçu un don de deux hélicoptères supplémentaires Bell TH-67A Creek de la part des États-Unis. Pour renforcer la surveillance aérienne du territoire, l'armée de l'air s'est quant à elle dotée de 10 avions de reconnaissance Flying Legend TP-75 Dulus et a inauguré une nouvelle base aérienne, à Barahona, au sud-ouest du pays. Cet effort s'est également traduit par le redéploiement d'une partie des troupes le long de la frontière à l'occasion de la création d'une 7<sup>e</sup> brigade d'infanterie ainsi que des 24 nouveaux véhicules blindés tout terrain Vamtac S75 récemment achetés à l'Espagne.

La tension ne cesse de monter entre les deux pays depuis plusieurs mois. La décision du gouvernement haïtien en octobre de construire un canal de dérivation le long de la rivière Massacre, qui fait office de séparation entre les deux États, a occasionné de vifs échanges entre les chancelleries et poussé le président Abinader à fermer complètement la frontière pendant plus de deux semaines. Depuis lors, les incidents se multiplient, comme le 7 novembre à Ouanaminthe, l'un des principaux postes-frontière, où militaires dominicains et population haïtienne se sont affrontés sans qu'il n'y ait de victimes. Le chef d'état-major de l'armée dominicaine a depuis annoncé qu'un nouveau bataillon de 1200 hommes serait prochainement déployé dans cette zone.

Mais la République dominicaine, si elle se trouve en première ligne, n'est pas la seule concernée. Les autres pays voisins, séparés par une frontière maritime très poreuse qu'ils n'ont pas les moyens de surveiller efficacement, sont également soucieux des répercussions possibles d'une dégradation de la situation en Haïti qui ne manquerait pas de se traduire par une augmentation des flux de migration illégale : les Bahamas, les îles Turques-et-Caïques et la Jamaïque voient depuis plusieurs mois leurs garde-côtes très sollicités par les afflux de plus en plus fréquents et massifs de clandestins haïtiens. L'impact régional de la crise haïtienne est tel que l'on comprend mieux le positionnement de certains États caribéens à l'égard de la mission autorisée par l'ONU : parmi les 13 pays qui se sont engagés à participer à cette force multinationale, on compte 4 États insulaires caribéens (Antigua-et-Barbuda, les Bahamas, la



Barbade et la Jamaïque) et, à une plus petite échelle, 4 nations de la Grande Caraïbe (Belize, Guatemala, Guyana, Suriname).

Au-delà, ce sont également les États-Unis qui s'inquiètent de devoir gérer une situation dégradée le long de ce qu'ils considèrent comme leur troisième frontière. Le département d'immigration et des douanes des États-Unis (Immigration and Customs Enforcement) continue d'ignorer la demande de 2022 des Nations unies de cesser les expulsions des Haïtiens vers leur pays d'origine dans le contexte actuel d'insécurité. L'arrivée du président Biden à la Maison-Blanche n'a en rien modifié cette politique initiée par l'administration Trump : d'après les organisations humanitaires, ce sont près de 25 000 Haïtiens qui, depuis septembre 2021, ont été expulsés à bord de 247 vols en provenance des États-Unis. Cette même année 2021, les images d'agents à cheval du Service américain des douanes et de la protection des frontières (*US Customs and Border Protection*) faisant la chasse aux migrants haïtiens le long du Rio Grande avaient choqué une partie de l'opinion publique, sans que le gouvernement américain ne revoie en rien sa politique migratoire.

En parallèle à ces flux migratoires, l'explosion d'autres types de trafics illégaux, en particulier ceux de stupéfiants et d'armes à feu, inquiète les États caribéens touchés depuis plusieurs mois par une vague de violence sans précédent. Loin de la carte postale féérique vendue dans les agences de voyages occidentales, la Caraïbe détient des taux records de criminalité. D'après le site spécialisé Insight Crime, les îles Turques-et-Caïques (ayant une frontière maritime avec Haïti, rappelons-le) ont enregistré l'an dernier le taux d'homicides le plus élevé de tout le continent américain, avec 77,6 homicides volontaires pour 100 000 habitants ; elles étaient suivies par la Jamaïque (52,9) et Sainte-Lucie (42,3), devant le Venezuela (40,4)<sup>6</sup>.

Un rapport publié en mars 2023<sup>7</sup> par l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC) estime qu'il pourrait y avoir jusqu'à 500 000 armes légères en Haïti. Mais ce sont aujourd'hui des armes de plus grande puissance, comme les AK47, les AR15 et les fusils d'assaut Galil, parfois même des mitrailleuses lourdes, qui sont généralement les plus demandées par les gangs. L'étude tend à montrer que la plupart des armes à feu et munitions proviennent des États-Unis - en particulier de Floride- et que le seul navire des garde-côtes haïtiens en état de fonctionner ne peut absolument pas faire face à un tel trafic qui arrive soit en voie directe des États-Unis soit en transitant par la République dominicaine, participant ainsi à la détérioration du climat entre les deux pays voisins. La porosité des frontières haïtiennes explique également que le pays est devenu une plaque tournante pour le

<sup>6</sup><https://insightcrime.org/news/insight-crime-2022-homicide-roundup/#:~:text=The%20501%20homicides%20registered%20in,12.8%20per%20100%2C000%20in%202021>

<sup>7</sup> "Haiti's criminal markets: mapping trends in firearms and drug trafficking", United Nations Office on drugs and crime, 2023

transbordement de drogues ; son instabilité croissante influence son attrait pour les trafiquants qui font d'Haïti un de leur principal « hub » régional, participant ainsi au financement des gangs tout comme à la dégradation de la situation sécuritaire régionale.

## ENTRE DÉLAISSEMENT DES PUISSANCES TRADITIONNELLES ET INCERTITUDES D'UNE OPTION KENYANE

En revanche, à l'échelle internationale, la motivation à intervenir en Haïti est nettement moins grande. La difficulté à trouver un pays leader est à cet égard révélatrice des réticences d'un certain nombre de grands acteurs internationaux. Si les États-Unis sont à l'origine avec le Mexique de la résolution du 2 octobre, le grand voisin américain a toujours refusé de prendre la tête de cette force multinationale. Accusée de soutenir un gouvernement illégitime et corrompu, la diplomatie américaine s'est surtout montrée très pressée de trouver une nation pour la suppléer à la tête de cette mission.

Le principal allié à avoir été sollicité est le Canada : ce pays entretient avec Haïti des liens forts et anciens, en particulier de par la forte diaspora haïtienne qui vit au Québec francophone, et aurait pu trouver là le moyen d'asseoir son influence dans cette région du monde. Mais, après avoir envoyé une mission de reconnaissance en octobre 2022, appuyée par un avion de reconnaissance CP-140 Aurora de la *Royal Canadian Air Force*, le gouvernement de Justin Trudeau a renoncé à prendre la tête d'une mission onusienne. Déjà mobilisée par le conflit russo-ukrainien par l'envoi de 700 soldats en Lettonie à la tête d'un groupement tactique de l'OTAN, l'armée canadienne a annoncé ne pas être en mesure de mener en parallèle une mission mobilisant d'importants moyens humains en Haïti. L'option canadienne levée, le Brésil de Lula a, à son tour, été sondé en mai 2023. Un choix qui aurait pu s'avérer pragmatique au vu de l'expérience brésilienne à la tête de la MINUSTAH de 2004 à 2017, mais qui une fois encore ne voit pas le jour, le gouvernement brésilien ne donnant pas suite aux appels du pied américain.

L'aide apportée par les grandes puissances se limite donc à des dons financiers, à la fourniture de matériel ou à une offre de formation des forces de maintien de l'ordre. Les États-Unis ont fourni une aide de 102 millions de dollars entre décembre 2021 et octobre 2022 et en septembre 2023 l'administration Biden s'est engagée sur 65 millions de dollars supplémentaires ainsi que le don à la PNH de 500 fusils d'assaut et 50 véhicules tout terrain. Le Canada, pour sa part, a envoyé par voie aérienne plus de 25 véhicules blindés Inkas et a promis une aide financière de 100 millions de dollars, dont une partie destinée à l'acquisition d'armes pour la PNH.

La position de la France, ancienne puissance coloniale, est particulièrement discrète. Sa principale option diplomatique consiste à appeler au calme et au dialogue politique, accompagnant ces conseils d'une aide humanitaire estimée à 8,5 millions d'euros. À l'ONU, la France a soutenu les demandes du gouvernement haïtien et a voté les résolutions.

Sur le plan opérationnel en revanche, il est hors de question d'envoyer sur place des militaires français. Ceux-ci sont uniquement intervenus sur le territoire haïtien dans le cadre de l'action humanitaire « Tellure », menée en août 2021 à la suite du tremblement de terre d'une magnitude de 7,2 qui avait frappé le sud du pays. La participation de la France à la résolution de la crise haïtienne se limite donc à des actions de formation comme le stage aux techniques d'intervention en milieu ouvert, fouille et interpellation animée en septembre 2022 par des policiers du RAID (Recherche, Assistance, Intervention, Dissuasion) au profit des équipes de la PNH.

L'absence de volontaires a laissé un créneau pour qu'apparaisse au mois de juillet 2023 la possibilité d'une solution kenyane. Qualifié de « pays frère » par les autorités haïtiennes, le Kenya, par la voix de son président William Ruto élu en septembre 2022, a évoqué le « devoir de solidarité du Kenya envers toutes les personnes afro-descendantes à travers le monde ». Ce pays qui souhaite très clairement se positionner comme une puissance diplomatique africaine majeure s'est ainsi rapidement imposé comme la seule solution permettant à l'ONU de voter rapidement une résolution.

Les partisans de l'option kenyane font valoir les engagements passés de ce pays : les forces armées kenyanes peuvent en effet se prévaloir d'une certaine expérience en matière d'opération de maintien de la paix. Le Kenya est, depuis 2011, un des principaux fournisseurs de l'Atmis (*African Union Transition Mission in Somalia*), le contingent déployé en Somalie pour lutter contre les Shebabs, un groupe terroriste islamiste somalien. Les dernières troupes kenyanes doivent quitter la Somalie à la fin de l'année 2024. Au 31 juillet 2023, 355 casques bleus kenyans étaient déployés pour la mission MONUSCO<sup>8</sup>, la mission de l'ONU pour la stabilisation en République démocratique du Congo, présente depuis 1999. Parallèlement, depuis novembre 2022 des troupes kenyanes sont également engagées à l'est de la République démocratique du Congo, dans le cadre d'une force régionale est-africaine envoyée pour lutter contre le Mouvement du 23 mars (M23), rébellion tutsie réactivée en 2021 menaçant les équilibres régionaux et condamnée par une déclaration de l'ONU le 29 mars 2023. Le Kenya peut, d'autre part, compter sur l'appui des États-Unis qui se sont engagés à un soutien matériel et financier : lors d'une visite à Nairobi du secrétaire à la défense, Lloyd

---

<sup>8</sup> « Pays contributeurs en soldats et policiers », Nations unies Maintien de la paix <https://peacekeeping.un.org/fr/troop-and-police-contributors>

Austin, en septembre 2023, un accord de sécurité de cinq ans a été signé entre les deux pays ; à cette occasion, les États-Unis ont promis au Kenya une aide de 200 millions de dollars.

Pour autant la situation politique est pour le moins confuse, les trois pouvoirs tenant des discours contradictoires. Le principal parti d'opposition a déposé mi-octobre un recours constitutionnel devant la Haute Cour du Kenya, qui a décidé de surseoir au départ de la mission ; une décision devrait intervenir début 2024. Cela n'a pas empêché le Parlement kenyan de passer outre en se prononçant pour le déploiement de cette force dans les meilleurs délais. Le gouvernement, quant à lui, s'exprimant par la voix de ministre de l'Intérieur, a déclaré qu'aucune troupe ne quitterait le pays tant que les fonds promis par l'ONU ne seraient pas arrivés dans les caisses de l'État kenyan.

Si l'on imagine mal le président kenyan avoir engagé son pays sans un minimum de consultation interne préalable, il n'en reste pas moins que ces contretemps politique et judiciaire sont du plus mauvais effet à l'échelle internationale. Ces épisodes sont venus alimenter les nombreuses réserves qui se sont exprimées quant à la capacité de cette mission à faire face à une situation sécuritaire dégradée. Cette inconnue est encore plus saillante si l'on prend en compte les éléments suivants.

D'abord la question des effectifs. Avant même le début de la mission, ils inquiètent par leur faiblesse : ce ne sont en effet que 2000 hommes qui vont intervenir. À titre de comparaison, la première mission de l'ONU en 1994 avait rassemblé jusqu'à 21 000 militaires, tandis que celle menée en 2004 en comptait 13 000. De plus, la composition de cette force reste pour le moment encore très floue. S'il est acté que 1000 policiers kenyans en formeraient l'ossature, il n'y a aucune assurance concernant l'origine des 1000 autres personnels chargés d'intervenir : une quinzaine de pays se disent prêts à participer à cette mission, mais la plupart d'entre eux n'ont pas encore spécifié la nature et la hauteur de cet investissement (Matériel ? Ressources humaines ? Soutiens financiers ?).

Ensuite vient la problématique de l'équipement de cette force. Qu'elle soit composée de policiers et/ou de militaires change profondément la donne. Les matériels ne sont pas les mêmes, les procédures sont différentes. S'y ajoute la difficulté de l'interopérabilité des forces engagées, non seulement du fait de la structure multinationale des effectifs, mais aussi en raison de cultures différentes en matière d'engagement entre policiers et militaires. Si l'ONU a pu développer un certain savoir-faire dans la matière au cours des décennies passées, il n'en reste pas moins que nombre de spécialistes s'interrogent quant à la pertinence de l'organisation de cette force. Ces doutes sont renforcés par les interrogations concernant l'accueil logistique de ces renforts (transport, logement) et les modalités de coopération et de coordination avec la PNH dont on a dit l'état de délabrement avancé.

Enfin demeure l'obstacle d'un environnement inconnu. Le Kenya n'a aucune expérience en Haïti alors qu'il devra vraisemblablement faire face à des gangs lourdement armés et qui connaissent par cœur le terrain d'affrontement. Ce handicap pourrait être accentué par la barrière linguistique qui ne manquera pas de se dresser entre Kenyans, qui parlent anglais et swahili, et Haïtiens s'exprimant en français et créole. La volonté des voisins caribéens de participer à l'intervention pourrait toutefois contrebalancer ces freins et participer à une meilleure insertion des forces kenyanes dans ce pays où elles n'ont pour l'instant effectué qu'une seule et unique mission de reconnaissance.

Pour terminer, il est à noter que cette force multinationale n'est pas à proprement parler une mission sous autorité de l'ONU. Si la résolution du 2 octobre l'autorise et en fixe les objectifs, les actions qui seront menées ne pourront pas être contrôlées par l'institution internationale, le Kenya étant seul maître à bord. Les États-Unis, à la manœuvre diplomatique de cette mission, se veulent toutefois rassurants : un « mécanisme de surveillance » serait mis en place afin d'éviter tout dérapage, mais sans que plus de précisions ne soient données.

Or la question pourrait s'avérer d'autant plus sensible que la résolution de l'ONU demande expressément aux « États membres participant à la Mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti d'appliquer les normes les plus élevées de transparence, de déontologie et de discipline à leurs contingents affectés à la Mission et d'établir un cadre réglementaire solide pour prévenir toute violation des droits humains ». Or, les forces kenyanes ne sont pas réputées pour leur sens de la mesure dans leurs actions de maintien de l'ordre. Amnesty International, dans une lettre ouverte adressée au Conseil de sécurité de l'ONU en août 2023, s'inquiétait d'un recours à « une force excessive et inutile » de la part de la police kenyane<sup>9</sup>. De plus, même si elle accueille un « pays frère », la population haïtienne reste profondément marquée par les multiples scandales qui avaient entaché l'intervention de la MINUSTAH : les Casques bleus avaient été accusés de recours à des prostituées mineures, mais aussi d'être à l'origine de l'épidémie de choléra qui avait fait près de 10 000 victimes.

La situation en Haïti paraît donc aussi détériorée que fragile. Si le vote des deux résolutions onusiennes répond enfin à un appel à l'aide lancé depuis un an par le gouvernement haïtien à la « communauté internationale », les incertitudes restent d'autant plus grandes que la force multinationale ne devrait commencer à être effectivement déployée qu'au début de l'année 2024, une fois les obstacles de politique intérieure kenyane levés et les participations des différents acteurs précisées. Elles semblent surtout reprendre, sous la commande des États-

---

<sup>9</sup> « Haïti. Lettre ouverte à tous les membres du conseil de sécurité concernant le déploiement d'une force internationale de sécurité en Haïti », Amnesty International, 18 août 2023 <https://www.amnesty.org/fr/documents/amr36/7122/2023/fr/>

Unis, les mêmes vieilles recettes jusqu'ici utilisées et jusqu'alors inefficaces sur le long terme, avec, cette fois-ci, moins d'ingrédients à disposition !

D'ici l'arrivée de cette MMAS, plusieurs questions restent en suspens. À l'échelle locale, comment pourrait évoluer la situation sur place dans les mois à venir ? Peut-on espérer une amélioration des conditions sanitaires et sécuritaires ? La population va-t-elle apporter son soutien à cette force multinationale qui va, au moins dans un premier temps, assurer la sécurité du pouvoir en place pourtant accusé d'être à l'origine de bien des maux frappant le pays ? La PNH va-t-elle se trouver en mesure de se remobiliser dans la lutte contre les gangs ou va-t-elle laisser la situation sécuritaire se détériorer plus encore, attendant l'arrivée des renforts ? Comment les gangs vont-ils réagir face à la venue annoncée de forces de l'ordre étrangère : fuite en avant dans une violence débridée ou fuite du pays pour échapper aux combats ? Quelles pourraient être les conséquences sur la République dominicaine si la situation continuait à se dégrader à un rythme accéléré, en particulier si les gangs venaient à chercher refuge du côté dominicain de la frontière ? Une propagation des tensions sur le territoire dominicain pourrait-elle engager le président Abinader à faire preuve de davantage de fermeté, surtout en période électorale, et à employer son nouvel arsenal militaire ?

L'organisation en Haïti d'élections libres afin de reconstruire un État démocratique et solide, si elle constitue un horizon souhaitable, semble cependant encore de l'ordre du vœux pieux au vu du long chemin de croix déjà emprunté et encore à parcourir par le peuple haïtien.



# L'expertise stratégique en toute indépendance



PROGRAMME  
AMÉRIQUE LATINE/  
CARAÏBE



2 bis, rue Mercœur - 75011 PARIS / France

+ 33 (0) 1 53 27 60 60

[contact@iris-france.org](mailto:contact@iris-france.org)

[iris-france.org](http://iris-france.org)



L'IRIS, association reconnue d'utilité publique, est l'un des principaux think tanks français spécialisés sur les questions géopolitiques et stratégiques. Il est le seul à présenter la singularité de regrouper un centre de recherche et un lieu d'enseignement délivrant des diplômes, via son école IRIS Sup', ce modèle contribuant à son attractivité nationale et internationale.

L'IRIS est organisé autour de quatre pôles d'activité : la recherche, la publication, la formation et l'organisation d'évènements.